

DÉMARCHES, MÉTHODES ET OUTILS DE PRÉVENTION

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

 Chefs d'entreprise - Engager une démarche de prévention	P. 10
 Acquérir les compétences en prévention des risques professionnels dans sa fonction de tuteur	P. 11
 Obtenir des compétences de base en prévention	 P. 12
Acquérir des bases en prévention des risques professionnels	 P. 13
 Analyser un accident de travail	 P. 14
 Analyser une situation de travail	P. 15
 Élaborer ou améliorer son document unique	P. 16
Évaluer les risques professionnels	 P. 17

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION

 S'intier à la démarche ergonomique	P. 18
--	-------

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	 P. 19
---	---

Réf.
A0310

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**Chefs d'entreprise -
Engager une démarche de prévention**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Chefs d'entreprise - Employeurs (TPE – PME) ou son délégataire.

PRÉ-REQUIS

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS ou la formation «Obtenir des compétences de base en prévention»

OBJECTIFS

- Définir la prévention et ses enjeux en entreprise.
- Repérer les étapes d'une démarche de prévention des risques professionnels.
- Identifier les principales méthodologies d'évaluation des risques.
- Déterminer des stratégies d'actions de prévention.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention en entreprise.
- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS » :
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, formalisation dans le document unique, mesures de prévention).
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise - Management de la S&ST.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

**DATES ET
MODALITÉS
D'INSCRIPTION**

 Consulter le site internet
de la Cramif :


cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels
INSCRIVEZ-VOUS

 Réf.
A0004

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**Acquérir les compétences en prévention
des risques professionnels dans
sa fonction de tuteur**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

- Personne en situation d'accueillir et d'accompagner des nouveaux en entreprise :
- soit engagée dans un parcours de formation de tuteurs,
 - soit disposant des compétences et/ou d'une expérience avérée de la fonction tutorale.

PRÉ-REQUIS

La fonction de tuteur doit être identifiée et reconnue dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux en santé et sécurité au travail de la fonction de tuteur.
- Acquérir des notions en S&ST.
- Évaluer les compétences et connaissances S&ST du nouveau.
- Construire le parcours d'acquisition de savoirs/savoir-faire en S&ST du nouveau, l'ajuster si besoin.
- Transmettre les savoirs/savoir-faire en S&ST du ressort du tuteur.

CONTENU

- Le contexte et les enjeux de la fonction de tuteur.
- Les notions en S&ST.
- Le repérage des compétences du nouveau.
- La démarche d'intégration de la S&ST dans l'accompagnement du nouveau :
 - élaboration d'un parcours personnalisé,
 - transmission de savoirs/savoir-faire,
 - suivi et évaluation de la progression.
- Présentation de l'outil Synergie et de son exploitation pour améliorer le transfert des connaissances en S&ST sur des situations de travail réelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.
- Échanges et retours d'expériences.

DURÉE

1 jour soit 7 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

**DATES ET
MODALITÉS
D'INSCRIPTION**

 Consulter le site internet
de la Cramif :


cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels
INSCRIVEZ-VOUS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Réf.
A0003**Obtenir des compétences de base en prévention**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

Les compétences de base visées par cette formation peuvent être acquises et validées par la formation «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels - autoformation en ligne» proposée par l'INRS.

CONTENU

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
 - les objectifs généraux de la prévention,
 - la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en oeuvre, suivi.
- Les concepts d'apparition d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application
- Études de cas

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations du réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

PRÉ-REQUIS

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations dispensées par le réseau Assurance Maladie - Risques professionnels/INRS.

OBJECTIFS

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.
- S'initier à des démarches de prévention des risques professionnels.

CONTENU

- Module 1 : **S'initier à la prévention des risques professionnels**
 - enjeux et valeurs,
 - acteurs internes et externes,
 - accidents du travail et maladies professionnelles.
- Module 2 : **Comprendre les liens entre travail et santé**
 - Composantes d'une situation de travail, du travail prescrit à l'activité,
 - déterminants de l'activité,
 - variabilité et aléas,
 - activité de travail,
 - santé au travail...
- Module 3 : **Comprendre l'accident de travail**
 - réactions immédiates,
 - pluricausalité,
 - faits,
 - enquête,
 - mécanisme de l'accident,
 - arbre des causes,
 - de l'analyse à la prévention, etc.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs.
- Témoignages de professionnels sur des éléments vivants et concrets.
- Fiches aide-mémoire téléchargeables complétant le contenu de la formation.

DURÉE

20 heures (90 jours maximum d'accès à compter de la première connexion au module 1).

VALIDATION

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de réussite (format PDF).

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription automatique en ligne :

 eformation-inrs.fr

Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Ils permettent d'accéder librement au site eformation-inrs.fr dans son espace réservé.

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Réf.
A0411**Analyser un accident de travail**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » ou d'avoir suivi l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » proposée par l'INRS.

OBJECTIFS

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

CONTENU

- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, ...).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention.
- La construction et le suivi du plan d'action.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exercices d'application et étude de cas.
- Travaux en groupe ou sous-groupes.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Réf.
A0412**Analyser une situation de travail**

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé aux participants de suivre au préalable la formation « Analyser un accident de travail » – Référence A0411.

OBJECTIFS

- Appliquer les méthodes d'identification des risques.
- Définir les conditions de mise en oeuvre de ces méthodes dans l'entreprise.

CONTENU

- L'identification des risques par la recherche des composantes du risque
- Présentation de la démarche ergonomique
- Notions relatives à la compréhension du travail : travail prescrit/réel, déterminants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expériences entre les participants.
- Travail en intersession.

DURÉE

2+1 jours (travaux intersession à intervalle de 4 semaines environ).

CONDITION DE PARTICIPATION

L'entreprise s'engage à accorder **4 demi-journées** au(x) stagiaire(s) pour la réalisation du travail en intersession.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :

 cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels

INSCRIVEZ-VOUS

Réf.
 A0410

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
Élaborer ou améliorer son document unique

Formation réalisée par la Cramif

PUBLIC

Fonctionnels de sécurité, IPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

PRÉ-REQUIS

Nous conseillons aux participants de suivre au préalable l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des Caisses de Sécurité sociale.

OBJECTIFS

- Situer l'évaluation des risques dans le contexte réglementaire.
- Mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise.
- Appliquer des méthodes et outils pour l'élaboration ou l'amélioration du document unique.
- Transcrire l'évaluation des risques dans le document unique.
- Définir un plan d'actions de prévention.

CONTENU

- Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS ».
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite.
- La mise en oeuvre de l'évaluation des risques.
 - aspects réglementaires, Principes Généraux de Prévention,
 - organisation de l'entreprise autour du document unique,
 - méthodes (modélisation du processus menant au dommage, analyse ergonomique de l'activité, estimation des risques...),
 - formalisation de l'évaluation des risques dans le document unique,
 - mesures de prévention : critères de choix,
 - plan d'actions de prévention des risques professionnels.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation.
- Analyse de documents uniques d'EvRP.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés didactiques.
- Échanges et retours d'expérience entre les participants.

DURÉE

2 jours soit 14 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :


cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels
INSCRIVEZ-VOUS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
Évaluer les risques professionnels

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en oeuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

PRÉ-REQUIS

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

OBJECTIFS

Mettre en oeuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS », facilitant la mise en oeuvre de plans d'action de prévention.

CONTENU

- Les valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » :
 - la démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite,
 - mise en oeuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité.
- La mise en oeuvre de l'évaluation des risques :
 - aspects réglementaires, les principes généraux de prévention,
 - mise en oeuvre : méthodes, organisations, techniques,
 - formalisation,
 - proposition d'un plan d'action en lien avec l'EvRP,
 - les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix.
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

DURÉE

3 jours soit 21 heures de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail en intersessions.

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :


inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Réf.
 A0201

INTÉGRER L'ERGONOMIE À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION
S'initier à la démarche ergonomique

Formation réalisée par la Cramif

Comment l'ergonomie complète et enrichit la démarche de prévention ?
PUBLIC

Niveau débutant

Fonctionnels de sécurité, IPPRP, médecins du travail, représentants du personnel (CHSCT, CSSCT, CSE, DUP, DP), chefs d'entreprise et toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

CONDITION DE PARTICIPATION

Avoir l'objectif d'analyser des situations de travail pour prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail.

OBJECTIFS

- Appréhender les différentes étapes de la démarche ergonomique, leurs objectifs et leurs enjeux.
- S'approprier les principaux outils d'analyse des situations de travail.
- Être à même d'accompagner la réflexion d'un ergonomiste dans le cadre d'une étude ergonomique au sein de l'entreprise.

CONTENU

- Introduction à l'ergonomie
 - définitions,
 - champs d'action,
 - principes et enjeux.
- La démarche ergonomique
 - les étapes de la démarche
 - l'approche globale de l'entreprise
 - l'analyse de l'activité
 - travail prescrit et travail réel
 - observations et entretiens
 - formulation d'hypothèses
- Les recommandations
 - mesures de prévention
 - critères de choix

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports didactiques.
- Exercice d'analyse de situations réelles de travail dans une entreprise de la région Ile-de-France.
- Travaux en sous-groupe et restitution dans l'entreprise choisie.

DURÉE

4 jours soit 28 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12

VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter le site internet de la Cramif :


cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels
INSCRIVEZ-VOUS

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)
Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

Formation réalisée par des organismes de formation habilités

PUBLIC

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

CONTENU

- Le rôle du SST dans la santé et la sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
 - protéger,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
 - prévenir l'accident du travail,
 - informer sa hiérarchie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Études de cas.
- Mises en situation

DURÉE

12 heures pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. À partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V. et 2 formateurs sont nécessaires).

Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

VALIDATION

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « sauveteur secouriste du travail » valable 24 mois. Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Ce certificat pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de SST » (MAC) d'une durée de 7 heures pour un groupe de 10 participants. Au-delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant ces formations est consultable sur le site de l'INRS :


inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

La Cramif et la gestion des risques professionnels des entreprises

Direction Régionale des Risques Professionnels

Prévention : conseille les entreprises pour les aider à préserver la santé des salariés et à assurer leur sécurité.

En fonction du lieu d'implantation de votre établissement ou de votre chantier, prenez contact avec l'Antenne de votre département.

75 - PARIS

Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

77 - SEINE-ET-MARNE

Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

78 - YVELINES

Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

91 - ESSONNE

Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

94 - VAL-DE-MARNE

Tél. : 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57
antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

95 - VAL-D'OISE

Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

Service formation : Tél. : 01 40 05 29 54 / formation.prevention@cramif.cnamts.fr

Médiathèque : Tél. : 01 40 05 38 19 / mediatheque.prevention@cramif.cnamts.fr

Tarifification : calcule et notifie le taux de cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles des entreprises.

Tél. : 01 44 65 74 54 / tarification.atmp@cramif.cnamts.fr

Réparation : contribue à l'indemnisation des victimes de pathologies professionnelles.

Tél. : 01 40 05 47 76 / reparation.atmp@cramif.cnamts.fr

DIRCOM/Cramif/DH - DL 11/2017 - Ref. 170182 - Impr. Cramif

Direction Régionale des Risques Professionnels

Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

17-19 avenue de Flandre - 75019 PARIS

Téléphone : 01 40 05 32 64

Fax : 01 40 05 60 90



cramif.fr



@Cramif